Nations Unies S/PV.5240



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5240e séance

Mercredi 27 juillet 2005, à 17 h 10

New York

Président :	M. Vassilakis	(Grèce)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Estremé
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Christensen
	États-Unis d'Amérique	M. Rostow
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Lacanilao
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

05-44335 (F)

La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité condamne avec la dernière fermeté l'assassinat, ce jour, 27 juillet 2005, de deux diplomates algériens en poste à l'ambassade d'Algérie en Iraq, MM. Ali Belaroussi et Azzedine Belkadi, et présente ses condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple algériens.
>
> Le Conseil de sécurité affirme que de tels actes de terrorisme ne sauraient avoir de justification et souligne que leurs auteurs doivent être traduits en justice.
>
> Le Conseil de sécurité réaffirme son soutien sans faille au peuple iraquien durant la transition politique, comme il l'a souligné dans sa résolution 1546 (2004). Le Conseil de sécurité réaffirme également l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et appelle la communauté internationale à soutenir le peuple iraquien dans sa recherche de la paix, de la stabilité et de la démocratie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/37.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.